

Crédit Agricole Assurances annonce le lancement d'un placement accéléré de la totalité de sa participation dans FDJ United

8 juillet 2025 – Crédit Agricole Assurances ("CAA"), qui détient actuellement, via ses filiales à 100% Predica et Crédit Agricole Assurances Retraite, une participation de 6 110 156 actions FDJ United (la "**Société**"), représentant environ 3,3% du capital et 4,5% des droits de vote de la Société, annonce le lancement de la cession de la totalité de sa participation dans FDJ United (les "**Actions**"). Ces Actions seront placées auprès d'investisseurs qualifiés par le biais d'un processus de construction accélérée d'un livre d'ordres (le "**Placement**").

CAA est actionnaire de FDJ United, acteur international dans le secteur des jeux d'argent et de hasard, depuis son introduction en bourse en novembre 2019, et a accompagné la Société tout au long de son développement avec notamment le succès récent de l'acquisition de Kindred. CAA a réalisé une première cession de c. 4,1 millions d'actions en novembre 2024 dans le cadre de sa stratégie de rationalisation du portefeuille d'investissements. A l'issue du Placement, CAA ne sera plus actionnaire de la Société.

Le Placement débutera immédiatement après cette annonce. Les conditions définitives du Placement seront déterminées et annoncées après la fin du processus de construction du livre d'ordres.

Le règlement-livraison du Placement devrait intervenir le 11 juillet 2025.

Les actions FDJ United sont cotées sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Code ISIN : FR0013451333).

Ce communiqué de presse ne constitue ni ne fait partie d'une offre ni d'une sollicitation d'achat d'actions FDJ United, et le Placement ne saurait en aucun cas constituer une offre au public (autre qu'à des investisseurs institutionnels) dans une quelconque juridiction, y compris en France.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Morgan Stanley Europe SE agissent en qualité de Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre du Placement.

A propos de Crédit Agricole Assurances

Crédit Agricole Assurances, premier assureur en France, est l'entreprise du groupe Crédit Agricole qui rassemble tous les métiers de l'assurance de Crédit Agricole S.A. Crédit Agricole Assurances propose une gamme de produits et services en épargne, retraite, santé, prévoyance et assurance des biens. Ils sont distribués par les banques du groupe Crédit Agricole en France et dans 9 pays dans le monde, et s'adressent aux clients particuliers, professionnels, agriculteurs et entreprises. A fin 2024, Crédit Agricole Assurances compte plus de 6 700 collaborateurs. En 2024, son chiffre d'affaires (« non GAAP ») s'est élevé à 43,6 milliards d'euros.

www.ca-assurances.com

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ou dans une quelconque juridiction dans laquelle la diffusion de ce communiqué n'est pas autorisée.

Contacts presse

Géraldine Bailacq +33 (0)6 81 75 87 59 Nicolas Leviaux +33 (0)6 19 60 48 53 Julien Badé +33 (0)7 85 18 68 05

Avertissement

Ce communiqué de presse est fourni uniquement à titre d'information et ne constitue ni une offre de vente ou une offre d'achat ou de souscription de tout titre financier, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, dans un quelconque pays et ne constitue pas une offre au public à des personnes autres que des investisseurs qualifiés dans une quelconque juridiction, y compris en France.

La cession des actions FDJ United ne constitue pas une offre au public et l'offre des actions de la société s'adresse exclusivement aux investisseurs qualifiés, y compris en France.

Aucune communication ni aucune information relative à la vente par Crédit Agricole Assurances des actions FDJ United ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'offre et la vente d'actions FDJ United pour le compte de Crédit Agricole Assurances peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou règlementaires spécifiques. Crédit Agricole Assurances, ses actionnaires et leurs affiliés respectifs n'assument aucune responsabilité au titre de la violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Espace Economique Européen

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **Etats Membres** »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats Membre. Dans les Etats Membres, le présent communiqué de presse et les offres qui pourraient en découler sont destinés exclusivement aux « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

France

En France, l'offre des actions de la société FDJ United sera effectuée dans le cadre d'un placement privé sous forme de construction accélérée de livre d'ordres auprès d'investisseurs qualifiés uniquement au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus et en conformité avec les dispositions légales et règlementaires applicables en France. Il n'y aura pas d'offre publique dans un quelconque pays (y compris la France) en relation avec les actions FDJ United.

Royaume-Uni

En conséquence, le présent communiqué est seulement distribué à, et s'adresse uniquement aux personnes au Royaume-Uni qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières, peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce document se rapporte n'est accessible qu'aux Personnes Habilitées et ne sera réalisé qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne ne répondant pas à la définition d'une Personne Habilitée ne doit pas agir ou se fier au présent document ou à son contenu.

S'agissant du Royaume-Uni, les instruments financiers ne peuvent être offerts ou vendus sans la publication d'un prospectus au Royaume-Uni, ou d'une dispense d'une telle publication conformément au règlement (UE) 2017/1129 tel qu'amendé, dans la mesure où il fait partie intégrante du droit interne en vertu de l'European Union (Withdrawal) Act 2018 (le « **Règlement Prospectus UK** »). Par conséquent, ce document est exclusivement adressé à des personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » tel que défini au (e) de l'Article 2 du Règlement Prospectus UK.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre entité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Etats-Unis

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou tout autre titre financier, ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société FDJ United n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act et Crédit Agricole Assurances n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

Australie

Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus ni une déclaration d'information sur les valeurs mobilières au sens de la loi australienne sur les sociétés de 2001 (Corporations Act 2001 (Cth)) (ci-après dénommée « Corporations Act ») et ne constitue pas une recommandation de souscription, une invitation à souscrire, une offre de souscription ou d'achat, à une offre d'émission ou de vente, ou une offre d'émission ou de vente de titres en Australie, sauf dans les cas indiqués ci-dessous. Des intérêts relatifs aux titres ne peuvent être offerts, émis, vendus ou distribués en Australie que par le biais ou conformément à une offre ou une invitation qui ne nécessite pas de divulgation aux investisseurs en vertu de la partie 7.9 ou de la partie 6D.2 de la Corporations Act, que ce soit parce que l'investisseur est un « investisseur averti » ou un « client de gros » (tels que définis respectivement aux articles 708(8) et 761G de la Corporations Act) ou pour toute autre raison. Aucune disposition du présent communiqué de presse ne constitue une offre d'intérêts ou un conseil en matière de produits financiers à un « client de détail » (tel que défini à l'article 761G de la Corporations Act et dans les règlements applicables). En conséquence, le présent communiqué de presse n'a pas été déposé auprès de l'Australian Securities and Investments Commissions (« ASIC »). Ni la distribution ni le contenu du présent communiqué de presse n'ont été approuvés par l'ASIC ou par un organisme ou une agence réglementaire en Australie.

Canada, Japon et Afrique du Sud

Les actions FDJ United ne peuvent pas et ne seront pas offertes, vendues ou acquises au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Aucune action n'a été entreprise par Crédit Agricole Assurances qui permettrait une offre d'actions FDJ United ou la possession ou la distribution de ce communiqué dans une juridiction où une telle action est requise. En conséquence, les personnes présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. Toute violation desdites restrictions pourrait constituer une violation de la règlementation applicable en matière de titres financiers dans ces juridictions.

Toute décision d'investissement visant à acheter des actions FDJ United doit être prise uniquement sur la base des informations publiquement disponibles concernant FDJ United. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Crédit Agricole Assurances et n'ont pas été vérifiées de manière indépendante par Crédit Agricole Assurances.

Les Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre agissent pour le compte de Crédit Agricole Assurances (à l'exclusion de toute autre personne) dans le cadre du placement et ne saurait être tenu d'une quelconque responsabilité à l'égard d'une quelconque personne autre que Crédit Agricole Assurances, que ce soit au titre des garanties accordées aux clients des Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre ou au titre de la fourniture de conseils relatifs au placement.

Ni les Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre, ni aucun de ses administrateurs, dirigeants, salariés, conseils ou mandataires n'acceptent de responsabilité, ou ne donnent de déclaration ou garantie, expresse ou tacite, concernant le caractère précis ou complet de l'information contenue dans le présent communiqué de presse (ou si une information a été omise du présent communiqué de presse) ou toute autre information relative à FDJ United, Crédit Agricole Assurances, de manière écrite, orale ou sous une forme visuelle ou électronique, et peu important le mode de transmission ou de mise à disposition ou pour toute perte résultant de l'utilisation du présent communiqué de presse ou de son contenu ou autre.